

## OBJECTIF PRIORITAIRE : ACCOMPAGNER, FAIRE EMERGER, SELECTIONNER

### ESPRIT DE LA COMPETITION

Les Pôles Espoirs Territoriaux féminins comprennent un ou plusieurs sites d'Accession et un seul site d'Excellence au maximum par Territoire. Ils doivent regrouper les meilleurs potentiels de 13 à 17 ans du Territoire.

- Les Pôles espoirs ont pour objectif ambitieux d'engager la transformation du potentiel identifié au niveau territorial, via les Intercomités et les Interligues, en joueuse de haut niveau national et international.
- Il s'agit de faire progresser des handballeuses inscrites dans la structure territoriale jusqu'à un niveau permettant d'envisager leur recrutement par un Centre de Formation de Club Professionnel ou par un club de Division 2 a minima, en fin de cursus. **Les Interpôles sont donc la « compétition ascenseur » vers le secteur professionnel.**

Les Championnats de France Interpôles féminins ont donc pour objectif de:

- Surveiller les évolutions et l'émergence des athlètes durant le cycle de formation en **priorisant la recherche des joueuses à réel profil, car conjuguant plusieurs « superpouvoirs » (gardiennes de but avec des qualités motrices donc éventuellement « polyvalentes », gauchères, profils morphologiques atypiques, qualités physiques apparentes et objectivées, combativité en situation de compétition, qualités motrices et lecture de jeu s'exprimant dans un contexte d'opposition du meilleur niveau de jeu de cet âge).**
- Etre un support à la détection en vue des sélections nationales via les stages nationaux.
- Permettre d'avoir une vision prospective pour chacune, sur la suite de son parcours et notamment sur le chemin vers le secteur professionnel.
- Etre le révélateur du travail effectué dans les structures Pôles dans tous les champs de la performance.
- Assurer le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

### PARTICIPANTS

Seuls les pôles Territoriaux labellisés avec un site d'Excellence sont concernés par cette compétition laquelle se déroulera à des dates fixées annuellement par la DTN, en **un seul tournoi national de 5 jours regroupant 14\* territoires possédant un Pôle Espoir Territorial labellisé avec un site d'Excellence.**

*\*Pour la saison 2017-2018, au regard des circonstances exceptionnelles, et du projet d'ouverture en cours à Valence, le Territoire Auvergne Rhône Alpes alignera une équipe sans posséder de site d'Excellence en fonctionnement à date.*

**Sites d'Excellence :** Bretagne / Normandie / Hauts de France / Grand Est / Ile de France / Pays de la Loire / Centre Val de Loire / Bourgogne Franche Comté / Auvergne Rhône Alpes\* / Nouvelle Aquitaine / Occitanie / Provence Alpes Côte d'Azur / Antilles-Guyane / Réunion

Toutes les joueuses **nées en 2000 et après pour la saison 2017-2018** inscrites officiellement en Pôle Espoir Territorial (site d'Accession ou d'Excellence) **et exclusivement celles-ci**, sont autorisées à disputer les Championnats de France Interpôles. Chaque pôle est autorisé à aligner **un maximum de 16 joueuses** pour l'ensemble du tournoi. Il doit en inscrire au moins 12 à la 1<sup>ère</sup> réunion technique.

## ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHB de l'organisateur sous couvert d'une Ligue Territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant 1 salle avec tribune, un espace contigu dédié à l'échauffement, et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 14 délégations à proximité.

J-1 : voyage, arrivée dans l'après-midi, dîner, réunion technique  
J1 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes  
J2 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes  
J3 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes  
J4 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes  
J5 : Finales de niveau 13-14 à 1-2  
J+1 : départ après le petit déjeuner, voyage avec repas froid si besoin

## ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

**Compétition sur 5 jours avec 7 matchs par équipes**

**Phase de groupe sur 4 jours : 2 poules de 7 équipes, dont le tirage au sort sera réalisé par la FFHB en amont.**

Pour la saison 2017-2018, il sera procédé à un tirage au sort intégral.

A compter de 2018-19, en se basant sur les résultats de la compétition de l'année précédente seront composés 4 chapeaux avant tirage au sort.

Chapeau 1 : les 2 équipes classées 1 et 2 l'année précédente : 1 par groupe de 7

Chapeau 2 : les 4 équipes classées de 3 à 6 l'année précédente : 2 par groupe de 7

Chapeau 3 : les 4 équipes classées de 7 à 10 l'année précédente : 2 par groupe de 7

Chapeau 4 : les 4 équipes classées de 11 à 14 l'année précédente : 2 par groupe de 7

**Finales de niveaux sur 1 jour : matchs de classement entre équipes ayant obtenu le même classement dans les 2 groupes de 7 (places 13-14 à 1-2).**

## DEROULEMENT DES TOURNOIS

**Phase de groupe (G1, G2), 2 Tournois à 7 dans une salle unique, sur 4 jours**

**J1.....**

9h A1/B1, 10h A2/B2, 11h C1/D1, 12h C2/D2, ... 14h E1/F1, 15h E2/F2, 16h G1/A1, 17h G2/A2, 18h B1/D1, 19h B2/D2, 20h C1/E1

**J2.....**

9h C2/E2, 10h G1/F1, 11h G2/F2, 12h D1/A1, ... 14h D2/A2, 15h B1/C1, 16h B2/C2, 17h E1/G1, 18h E2/G2, 19h F1/A1, 20h F2/A2

**J3.....**

9h B1/G1, 10h B2/G2, 11h C1/F1, 12h C2/F2, ... 14h D1/E1, 15h D2/E2, 16h A1/C1, 17h A2/C2, 18h B1/F1, 19h B2/F2, 20h D1/G1

**J4.....**

9h D2/G2, 10h A1/E1, 11h A2/E2, 12h G1/C1, ... 14h G2/C2, 15h D1/F1, 16h D2/F2, 17h B1/E1, 18h B2/E2, 20h30 REUNION TECHNIQUE

J5.....

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire lors des finales de niveaux.

10h Places 13-14, 11h Places 11-12, ... 14h Places 9-10, 15h Places 7-8, 16h Places 5-6, 17h Places 3-4, 18h Places 1-2

19h15 Remise du trophée et des médailles.

## REGLEMENT SPORTIF

- **Matches de poules** : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

Rencontres de 2X20' avec 10' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

- **En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule**, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par l'inscription en site d'Excellence (**en 2017-2018 celles nées en 2000, 2001, 2002**), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

**En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire** il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.

- **En cas de disqualification directe d'une joueuse et/ou d'un officiel**, donc hors cas d'une 3<sup>ème</sup> exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interpôles, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.

Sa composition, a minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1<sup>ère</sup> réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéos et multimédias, etc.).

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.

Seuls le nombres de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

### **Limites d'utilisation des joueuses :**

16 joueuses sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi. Une équipe peut néanmoins inscrire moins de 16 joueuses lors de la réunion technique, mais a minima devra inscrire 12 joueuses. Dans ce cas, elle peut compléter sa liste jusqu'à maximum 16 joueuses jusqu'à 1H avant le début de chaque rencontre du tournoi.

Les joueuses inscrites sur la liste peuvent être alignées à chaque match sauf si elles font l'objet d'une suspension subie durant le tournoi.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du rajout d'une joueuse sur la liste est une obligation, faute de quoi, la joueuse ne peut être autorisée à participer au tournoi.

**Taille des ballons utilisés pour le tournoi :** taille 2 (52/54)

## **ARBITRAGE**

Les JAJ seront invités par la CNJA suite à la détection ainsi que sur les IL N-1 et N-2 ; ceci à partir d'octobre 2017.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IP F et IP M.

Le PPF Arbitrage va réellement démarrer.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la CNJA.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur valence arbitrage.

Nous allons travailler avec l'EHF, la CNJA fournira 5 binômes et l'EHF 3 binômes + un formateur. Le stage sera en anglais.

## **REGLEMENT FINANCIER**

La FFHB prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour 18 personnes (**16 joueuses maximum -2 cadres maximum**).

**En supplément, la FFHB prendra exclusivement en charge l'hébergement-restauration pour le kinésithérapeute ou le médecin qui accompagnerait la délégation.**

Arrivée le jour 1 pour le diner et la 1ère réunion technique, jusqu'au jour 7 petits -déjeuner + éventuels repas froids pour le trajet retour.

**Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6000 euros pour la saison 2017/2018 pour participer aux 4 compétitions, Interligues masculins et féminins, Interpôles masculins et féminins.**

**Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour une prise en charge directe par la Ligue d'origine.**

**Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.**

**Une péréquation hors ultramarins sera effectuée sur la base de 19 personnes (16 joueuses + 2 cadres maximum ou 3 cadres si présence d'un personnel médical) par le service comptabilité de la FFHB sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du lieu d'implantation du site d'Excellence au lieu de compétition.**

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes des ultramarines sont définies par la FFHB en concertation avec leurs représentants élus.

## **DATES RETENUES**

**Les dates retenues pour la compétition Championnat de France Interpôles 2018 :**

**Samedi 3/ Dimanche 4/ Lundi 5 / Mardi 6 / Mercredi 7 Février 2018**  
**(Arrivée le Vendredi 2 février fin de journée, départ le Jeudi 8 février au matin).**

